DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 28/01/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 10/02/2020

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

Délibération n° D-2020-4

Création d'un emploi temporaire - Adjoint au responsable du Service évènements

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Excusés:

Monsieur Michel PAILLEY, Madame Fatima PEREIRA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2020

Délibération n° D-2020-4

Direction Ressources Humaines

Création d'un emploi temporaire - Adjoint au responsable du Service évènements

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au sein du Pôle Vie de la cité, le service évènements de la direction animation de la cité et le parc des expositions font face à un accroissement temporaire de leur activité depuis plusieurs mois.

Cet accroissement temporaire d'activité est lié principalement aux perspectives de rapprochement entre le service évènements et le parc des expositions, et au nécessaire travail de préparation, de pilotage et d'accompagnement.

Dans ce contexte, il apparait nécessaire de renforcer les moyens humains de la direction animation de la cité par la création d'un emploi temporaire d'adjoint au responsable du service évènements.

Les missions confiées sont notamment les suivantes :

- coordination des demandes logistiques dans le cadre du montage des manifestations,
- planification et mise en œuvre des moyens logistiques dans le cadre du montage des manifestations,
- appui à la gestion administrative et budgétaire du service évènements,
- mise en place de marchés publics et renouvellement de marchés publics dans le cadre du rapprochement entre le service évènements et le parc des expositions et d'aménagement de sites : préparation de la consultation, analyse des candidatures, réponses aux candidats, suivi des marchés publics....

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, de créer au sein de la direction animation de la cité, pour une durée d'un an, un emploi temporaire d'adjoint au responsable du service évènements, à temps complet, rémunéré sur la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire d'adjoint au responsable du service évènements au sein de la direction animation de la cité, sur la base de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour une durée d'un an, selon les modalités de rémunération susvisées.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE